



36^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS MÂCON

7 – 8 – 9 JUIN 2019

Organisé par

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DES VINS MÂCON – BOURGOGNE DU SUD**

**CHAMPIONNAT DE FRANCE
DES RALLYES 2^{ème} DIVISION**

COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coefficient 4

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2019
Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division et Coupe de France des Rallyes
Les articles non mentionnés sont conformes au règlement général.

COMITE D'HONNEUR

Mme Marie-Guite DUFAY	Présidente du Conseil Régional de Bourgogne
Mr André ACCARY	Président du Conseil Départemental de Saône- et- Loire
Mr Jérôme GUTTON	Préfet de Saône-et-Loire
Mr Jean Patrick COURTOIS	Sénateur Maire de MÂCON
Mr Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
Mr Bernard DEMEUZOIS	Président de la Ligue Bourgogne – Franche Comté Vice -président de la FFSA
Mr Jérôme CHEVALIER	Président de l'Union des Producteurs de Vins Mâcon
Mr Thierry CHEVENET	Président du Syndicat des Fromages du Mâconnais
Mmes/Mrs les Conseillers Régionaux	
Mmes/Mrs les Conseillers Départementaux	
Monsieur le Directeur du Service des Routes et des Infrastructures du département	
Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de Mâcon	
Monsieur le Commandant du S.D.I.S. de Saône- et- Loire	
Mmes/Mrs les Maires des communes traversées	

PROGRAMME DU RALLYE - HORAIRES

Lundi 22 avril 2019 Ouverture des engagements et parution du règlement particulier

Lundi 27 mai 2019 à 24 h 00 Clôture des engagements

ADRESSE DE DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE : Bowling de Mâcon - parking Pasquier Saint Antoine – 71000 MÂCON

Samedi 1 juin de 8 h à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00 Distribution du carnet d'itinéraire

Dimanche 2 juin de 8h 00 à 12 h 00 Distribution du carnet d'itinéraire

Pas de distribution dimanche après-midi

Jeudi 6 juin de 8 h à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00 Distribution du carnet d'itinéraire

Vendredi 7 juin de 8h 00 à 12 h 00 Distribution du carnet d'itinéraire

Samedi 1 juin 2019 à 8 h 30 Début des reconnaissances (voir annexe 1 page 10)

Lundi 3 juin 2019 à 18 h 00 Parution de la liste des engagés

VENDREDI 7 juin 2019

De 13h 30 à 17h 00 base d'essais (SHAKEDOWN)

de 19 h 30 à 22 h 00 Vérifications des documents Le SPOT MÂCON

de 20h 00 à 22 h 30 Vérifications des voitures Le SPOT MÂCON

A partir de 19 h 45 Mise en place du parc fermé Parc des Expositions MÂCON

22 h 00 Première réunion du collège des commissaires sportifs PC. Hôtel MERCURE

24 h 00 Publication des équipages admis au départ de la 1^{ère} étape PC et Bowling
Publication de l'ordre et heures de départ de la 1^{ère} étape PC et Bowling

SAMEDI 8 juin 2019

11 h 00 Départ 1^{ère} étape (première voiture VHC). Parking Pasquier Saint Antoine

19 h 18 Arrivée 1^{ère} étape (première voiture VHC). Parking Pasquier Saint Antoine

22 h 00 Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la 1^{ère} étape et de l'ordre et heures de départ de la 2^{ème} Etape PC et Bowling

DIMANCHE 9 juin 2019

08 h 30 Départ 2^{ème} étape Parc fermé (première voiture VHC) Parc des Expositions MÂCON

15 h 53 Arrivée du Rallye (première voiture VHC) Parking Pasquier Saint Antoine
Remise des prix au podium d'arrivée

A l'issue de l'arrivée, les vérifications finales seront effectuées au:

- Garage FORD – CORSIN AUTOMOBILES 1 RUE DE LA MADONE 71000 SANCE 03 85 21 06 50

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 €

Publication du résultat final provisoire 30' maxi après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des VINS MÂCON organise les 7 - 8 - 9 juin 2019 le 36^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" Championnat DE FRANCE DES RALLYES 2^{ème} DIVISION en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE-COMTE sous le visa :

n° : **20** en date du **05/02/2019**

et a reçu par la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) le permis d'organisation

n° **104** le **08/02/2019**

COMITE D'ORGANISATION.

Président : Jean-Yves MARICHY

Membres du Comité Directeur : Dominique BUIRET, Marie-Claude DARBON, Alexandre FORET, Catherine JULLIN, Amélie GILARDON, Florent GILARDON, Christine LAPALUS, Patrick LAPALUS, Yveline MARICHY, Jean-Luc BERTHELON, Christian NESME, Jacques NOMBLOT, Olivier BONNETAIN, Lucien ROBERT, Frédéric RENAUD, Catherine THIMON, Michel DUMONT, Patricia BERTHELON, Daniel PAQUERAUD

- **Permanence et Secrétariat du rallye**

ASA des Vins Mâcon 1 rue du Doyenné 71000 MÂCON

Téléphones : 03 85 29 00 03 / 07 82 10 14 25

Email : asa.vinsmacon@free.fr

Internet : www.rallyedesvinsmacon.com

Le secrétariat du rallye est transféré au Bowling de Mâcon Parking Paquier St Antoine du samedi 01 juin au dimanche 09 juin 2019 inclus

1.1P OFFICIELS DU RALLYE

Observateur FFSA :

Jacques PAOLI

Collège des commissaires sportifs

Président :

Jean Claude CRESP

Membres :

Hubert BENOIT

Philippe SOULET

Secrétaire :

Christine POYEN

Direction de course

Directeur de Course :

Gérard PLISSON

Directeur de Course Adjoint :

Yannick DAUBIGNE (rallye 2)

Adjoints à la Direction :

Serge FREVILLE

Valérie DIEBOLT

Martine PICHELIN

Directeurs de Course Délégués ES :

ES 1 - 4 - 8 - 11

Michel POTHEAU

adjoint : M-Joëlle POTHEAU

ES 2 - 5 - 9 - 12

Jacky BERTRAND

adjoint : Éric GACON

Direct. Adj. Int. Benoit VIOLET

ES 3 - 6 - 7 - 10

Pascal FABIEN

adjoint : Olivier DEVAUX

Délégués à la direction de course

Vérifications Adm/ Techniques :	Serge FREVILLE
Parc fermé et regroupement :	Nicolas PONSOLLE
Parc assistance :	Jean-Michel PIGENET
Véhicule tricolore :	Jean Paul BROSSARD
Véhicule damiers :	Gérard LEGIOT

Organisateur technique

Dominique BUIRET

Commissaires techniques

Responsable :	Christian BONIN Jean-Paul LEGRAND - André BOIVIN Thierry DUPECHER – Michel GUYOT adj responsable VHC Christian ALLOIN – Loïc BILLARD
---------------	---

Chargé des relations avec les Concurrents

Françoise FREVILLE – Gérard TEXIER – Emilie TRAMONT

Juges de faits

Daniel SEGUIN – Camille TRINQUETTE - Elie MICHON
Max LOLLIA

Classements informatiques

David GUIBLAIN

Géolocalisation

VDS Racing

Chargés des relations avec la presse

Olivier FOSSAT- Catherine THIMON – Delphine PETITPAS

Médecin Chef PC

François COUDRAY

Médecin organisation

Daniel DEBATTY

Responsable des structures

Patrick LAPALUS - Lucien ROBERT

Speaker officiel, animation

Alexandre LAUDET

Responsable liaisons radio sur les ES

LVMC

Responsables matériel sur ES

ES 1 – 4 – 8 – 11	Jean-Charles LALANNE
ES 2 – 5 – 7 – 10	Alexandre FORET
ES 3 – 6 – 9 – 12	Adelino CAMPOS

Responsables commissaires

Catherine JULLIN
Michel DUMONT

Le 36^{ème} Rallye National des « Vins Mâcon » compte :

1^{ère} étape : 39 postes commissaires - 80 commissaires inter - 40 extincteurs - 5 ambulances

2^{ème} étape : 52 postes commissaires - 106 commissaires inter - 53 extincteurs – 5 ambulances

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont Juges de Faits

1.2P ÉLIGIBILITÉ

Le 36^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" (Epreuve PEA) compte pour :

Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

La Coupe de France des Rallyes Pilotes et Copilotes, Coefficient 4.

Le Challenge Bourgogne Franche-Comté 2019.

TROPHEE MANUFACTURIER HANKOOK XPERIENCE HKX TOUR Règlement Officiel consultable sur WWW.hankook-rs.com

1.3P VÉRIFICATIONS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2019

Contrôles en avance non autorisés

Vérifications des documents:

Vendredi 7 juin 2019 de 19 h 30 à 22 h 00. Parc des Expositions Mâcon SPOT

Vérifications des voitures:

Vendredi 7 juin 2019 de 20 h 00 à 22 h 30. SPOT Mâcon

Les vérifications finales seront effectuées le 9 juin 2019 à 16 h 23 au:

- Garage FORD – CORSIN AUTOMOBILES 1 RUE DE LA MADONE 71000 SANCE 03 85 21 06 50

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2019

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Tout concurrent qui désire participer au 36ème RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" doit adresser au secrétariat du Rallye (**1 Rue du Doyné - 71000 MACON**) la demande d'engagement dûment complétée, avant le **27 mai 2019 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Seules seront prises en compte les demandes accompagnées du chèque de règlement ou avec une preuve de virement bancaire (frais à votre charge).

3.1.10P Le nombre d'engagés est fixé à 180 voitures maximum. (Moderne + VHC)

3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés à:

Avec la publicité facultative des organisateurs : **650 € plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Sans la publicité facultative des organisateurs : **1300 € plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Equipages complets «ASA Vins Mâcon» : **580 € plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Challenge féminin : **500 € plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

3.1.12P La demande d'engagement doit être accompagnée de:

- a) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.
- b) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
- c) de la photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique.
- d) de la photocopie de la fiche d'homologation.
- e) du montant des droits d'engagement.
- f) des fiches de renseignements assistance et reconnaissances plus formulaire d'organisation.

L'engagement comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également une plaque « ASSISTANCE ».

3.1.13P Remboursement

Les organisateurs rembourseront avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par écrit (**courrier ou mail à l'adresse suivante « asavinsmacon@free.fr »**).

Toutes les communications à partir de réseaux sociaux ne seront pas prises en compte.

La retenue sera de :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.

50% pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications.

Aucun remboursement ne peut être demandé pour les concurrents ayant déclarés forfait hors de ces délais, ou non admis à l'issue des diverses vérifications.

3.2P EQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2019

3.3P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.2019

Le premier concurrent du rallye national partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC sur l'intégralité du rallye.

Pour la 2^{ème} étape le classement intermédiaire de fin de la 1^{ère} étape sera établi à l'issue de la dernière ES courue sans compter les pénalités. (Article 9.5 règlement standard des rallyes).

ARTICLE 4P : VOITURES et ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2019 et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.2019

4.3.1.2P L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye.

4.3.2.1P **Seuls les véhicules porteurs de l'autocollant «ASSISTANCE RALLYE DES VINS MACON 2019», seront admis dans le parc d'assistance.**

Il ne sera délivré gratuitement qu'une seule plaque de véhicule d'assistance par voiture engagée.

Toute plaque supplémentaire sera facturée 25 €.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance à plusieurs voitures.

La surface occupée dans le parc sera limitée à 60m² pour une voiture et 120m² pour deux voitures.

Le nombre de mécaniciens par voiture n'est pas limité. Dans la mesure de la superficie restant disponible tout m² supplémentaire sera facturé 8 € HT/m²

Tous les véhicules d'accompagnement sont interdits dans le parc assistance.

Chaque concurrent se doit d'accepter et d'occuper l'emplacement qui lui aura été attribué.

4.3.2.3P Parc d'assistance

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA notamment en ce qui concerne les amendes.

4.4P : GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA

Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du road book. Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent ;

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site du rallye comptant pour le CFR 2^{ème} division.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : avertissement et remise en conformité immédiate
- 2^{ème} infraction : 200€
- 3^{ème} infraction : exclusion du rallye et demande de sanction à la FFSA

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2019

Les publicités obligatoires et facultatives seront précisées ultérieurement par un additif au présent règlement particulier.

5.1 : IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2019 et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant **(à l'emplacement**

initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir tableau en annexe.

6.1P DESCRIPTION :

Le 36^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS «MACON» représente un parcours de 472.78 kms. Il est divisé en 2 Étapes et 4 Sections, comportant 12 Epreuves Spéciales (6 E.S. différentes) et totalisant 174.90 kms. L'itinéraire figure dans l'annexe ci-jointe.

Etape 1 :

- ES 1 - 4 : SERRIERES – PIERRECLOS
- ES 2 - 5 : CORTAMBERT – IGE
- ES 3 – 6 : LUGNY – VIRE

Etape 2 :

- ES 7 – 10 : BERZE LE CHATEL - AZE
- ES 8 – 11 : FISSY– CHISSEY-lès-MACON
- ES 9 – 12 : MARTAILLY-lès-BRANCION - VERS

6.2P RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2019

Trois passages maximum dans chaque spéciale.

6.2.5P Durée:

Il y a 2 sessions de 2 jours de reconnaissances (voir tableau en annexe 1 page 10)

Samedi 1 juin et Dimanche 2 juin, Jeudi 6 juin et Vendredi 7 juin 2019.

Aucun Road Book ne sera expédié.

L'heure de convocation aux vérifications administratives sera donnée lors de la remise du Road Book.

ARTICLES 7P : DEROULEMENT DU RALLYE –

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2019

7.3.17 Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2019

7.5.17P Sécurité des concurrents

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible.

En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.20P Base d'essais (shakedown) :

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 7 juin (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 13h30 à 17h00. Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **150 €**. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la voiture. Eventuellement, le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien nominativement désigné et après accord du Directeur de Course de la base d'essais. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Saône- et- Loire.

ARTICLE 8P : RECLAMATIONS – APPELS

Conformes au règlement standard F.F.S.A 2019

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Conformes au règlement standard F.F.S.A. et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

- 9.1P Championnat Pilotes
- 9.2P Championnat Copilotes
- 9.3P Points de Bonus

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

<i>Dotation par classe</i>					
Nb de partants	1 à 3	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 et +
Au premier	400	600	600	600	600
Au second		300	300	300	300
Au troisième			200	200	200
Au quatrième				100	100
Au cinquième					100

<i>Dotation spécifique pour les classes N1/FN1, R1, F 2000/11 et FA-A5/FA-A5K</i>					
Nb de partants	1 à 3	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 et +
Au premier	500	700	700	700	700
Au second		400	400	400	400
Au troisième			200	200	200
Au quatrième				150	150
Au cinquième					100

<i>Dotation au scratch</i>		<i>Dotation au groupe</i>	
Au premier	700	Au premier	300
Au second	500	Au second	200
Au troisième	400	Au troisième	100

Classement féminin : à la première : **400 €**

Total général des prix distribuables = **28500 €**

Des coupes seront attribuées au classement général, au groupe, à la classe et au premier classement féminin.
Les coupes ne seront pas cumulables.

10.1P: REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 9 juin 2019 au passage final au podium dans l'ordre du classement
Les chèques seront adressés dans la semaine suivant le rallye.

ANNEXE 1

Planning des reconnaissances

	Samedi 1 juin	Dimanche 2 juin	Jeudi 6 juin	Vendredi 7 juin
ES 1 - 4 SERRIERES - PIERRECLOS	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 2 - 5 CORTAMBERT - IGE	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 3 - 6 LUGNY - VIRE	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 7- 10 BERZE le CHATEL - AZE		8 h - 18 h		8 h - 16 h
ES 8- 11 FISSY – CHISSEY lès MÂCON		8 h - 18 h		8 h - 16 h
ES 9 - 12 MARTAILLY lès BRANCION - VERS		8 h - 18 h		8 h - 16 h

ANNEXE 2

ITINERAIRE ET HORAIRES 2019 ETAPE 1 SAMEDI 8 JUIN		Km ES	Km liaisons	Km secteur	Km total	Temps imparti	1 ère voiture
CH 0	Sortie Parc Fermé / Entrée assistance A- MACON		0,00		0,00		11h00
ES 1	SERRIERES - PIERRECLOS	14,30	18,43		18,43	0h48	11h48
ES 2	CORTAMBERT - IGE	15,47	20,21		52,94	0h53	12h41
ES 3	LUGNY - VIRE	10,38	15,45		83,86	0h48	13h29
CH 3A	Entrée regroupement 1		18,59		112,83	0h40	14h09
Regroupement MÂCON					maxi 50 min		
CH 3C	Sortie Assistance B		0,00		112,83	0h40	15h39
ES 4	SERRIERES - PIERRECLOS	14,30	18,43		131,26	0h33	16h12
ES 5	CORTAMBERT - IGE	15,47	20,21		165,77	0h53	17h05
ES 6	LUGNY - VIRE	10,38	15,45		196,69	0h48	17h53
CH 6C	Entrée Parc Fermé		20,39		227,46	1h25	19h18

ITINERAIRE ET HORAIRES 2019 ETAPE 2 DIMANCHE 9 JUIN		Km ES	Km liaisons	Km secteur	Km total	Temps imparti	1 ère voiture
CH 6D	Sortie Parc Fermé / Entrée assist. D. MACON		0,00		0,00		8h30
ES 7	BERZE LE CHATEL - AZE	13,59	18,61		18,61	0h53	9h23
ES 8	LUGNY/FISSY - CHISSEY LES MACON	15,17	14,10		46,30	0h43	10h06
ES 9	MARTAILLY LES BRANCION - VERS	18,54	9,18		70,65	0h38	10h44
CH 9A	Entrée regroupement 2		32,57		121,76	0h55	11h39
Regroupement MÂCON					maxi 30 min		
CH 9C	Sortie assistance E		0,00		121,76	0h50	12h59
ES 10	BERZE LE CHATEL - AZE	13,59	18,61		140,37	0h38	13h37
ES 11	LUGNY/FISSY - CHISSEY LES MACON	15,17	14,10		168,06	0h43	14h20
ES 12	MARTAILLY LES BRANCION - VERS	18,54	9,18		192,41	0h38	14h58
CH 12A	Entrée regroupement final		34,37		245,32	0h55	15h53